



A Châtelleraut, le 27/08/26

Objet : Dépôt d'un préavis de grève couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale du département de la Vienne, pour la période du 1er au 30 septembre 2026.

Monsieur Le Préfet,

La CSD CGT 86 dépose, par la présente, un **préavis de grève couvrant l'ensemble de la période du 1er au 30 septembre 2026**, de 0h à 24h, incluant les agent-es dont les horaires comportent des périodes de nuit précédant ou suivant les journées concernées.

Ce préavis s'inscrit dans un contexte national et départemental marqué par une **dégradation profonde et continue des rémunérations, des carrières, des conditions de travail et du droit à la formation professionnelle** dans la Fonction publique territoriale.

1. Une crise salariale sans précédent

Depuis le 1er juillet 2026, selon les chiffres du gouvernement, **862 000 agent-es** perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas être rémunéré-es en dessous du SMIC, contre **356 000 en janvier**. En six mois, leur nombre a **plus que doublé**.

L'augmentation du SMIC de **2,41 % au 1er juin 2026** a encore aggravé l'écrasement des grilles indiciaires :

- la catégorie C ne lit plus son ancienneté sur la paie ;
- la catégorie B débute au salaire minimum ;
- la catégorie A n'en est plus qu'à quelques euros.

La grille indiciaire, censée garantir le déroulement de carrière, **ne joue plus son rôle**. À la retraite, les pensions de catégorie C passent désormais **sous le seuil du SMIC**, sans compensation.

Le point d'indice, gelé depuis 2023, a perdu **près d'un tiers de sa valeur en 25 ans**.

2. Une austérité qui frappe directement les collectivités territoriales

Le gouvernement a annoncé :

- **3 milliards d'euros** de baisse des dépenses publiques en 2026 ;
- **2 milliards** de limitation des dépenses des collectivités ;
- **1 milliard** de baisse du budget de la sécurité sociale ;
- et **12 milliards** de coupes prévues dans le PLF 2027.

Le PLF 2026, adopté via le 49.3, a plafonné les recettes du CNFPT à **397 millions d'euros**, amputant **45 millions d'euros** de son budget. Cette mesure constitue un **hold-up sur le droit à la formation professionnelle** des agent-es territoriaux et fragilise directement la qualité du service public local.

3. Une précarité croissante dans les collectivités de la Vienne

La CSD CGT 86 constate :

- une **augmentation des contrats précaires** sur des besoins permanents ;
- des **sous-effectifs persistants** dans les services essentiels ;
- une **dégradation des conditions de travail** ;
- des **inégalités de traitement** ;
- un **dialogue social affaibli** dans plusieurs collectivités du département.

Ces réalités locales s'inscrivent dans la même logique nationale : **affaiblissement du statut, généralisation du contrat, précarisation des agent-es**.

4. Les revendications portées par la CSD CGT 86 et la Fédération CGT des Services publics

Nous exigeons :

- **L'augmentation immédiate du point d'indice à 6,50 € ;**
- **Une refonte complète des grilles indiciaires ;**
- **La reconnaissance réelle des qualifications et de l'expérience ;**
- **Le doublement du traitement** entre le début et la fin de carrière ;
- **Le rétablissement de la GIPA ;**
- **L'égalité salariale femmes-hommes ;**
- **La suppression du jour de carence ;**
- **La revalorisation immédiate de 10 % des pensions ;**
- **La réaffirmation du principe : un emploi permanent = un-e fonctionnaire titulaire ;**
- **Un plan massif de titularisation ;**
- **L'abrogation des mesures généralisant le contrat ;**
- **La relance des concours et recrutements statutaires ;**
- **Le rétablissement du 1 % CNFPT, première étape vers le 3 % ;**
- **L'annulation de l'article 135 de la loi de finances 2026.**

5. Dépôt du préavis

C'est pourquoi la CSD CGT 86 dépose un **préavis de grève couvrant l'ensemble de la période du 1er au 30 septembre 2026**, de 0h à 24h, incluant les agent-es dont les horaires incluent les nuits du 31 août au 1er septembre et du 30 septembre au 1er octobre 2026.

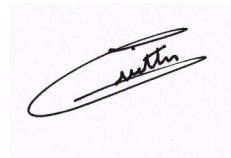
Ce préavis couvre :

- l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale du département de la Vienne ;
- les salarié-es des entreprises de l'eau, de l'assainissement, de la thanatologie et du secteur privé du logement social ;
- les agent-es dont les horaires incluent les périodes nocturnes précédant ou suivant les journées concernées.

La CSD CGT 86 appelle ses syndicats à **organiser et participer aux actions locales et nationales** qui seront décidées durant cette période.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations syndicales.

**Pour la CSD CGT 86
La Coordinatrice
Guitton Karine**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guitton', enclosed within a large, stylized oval loop.